

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 357

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 15

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« II *bis*. – Le XI de l'article L. 542-6 du code de l'action sociale et des familles est abrogé. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.